



202212- 02

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20221212-202212_02-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**-----
SEANCE DU 12 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations :**Absents :****Date de convocation : 2 Décembre 2022****Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS**

Objet : Demande de subvention DETR 2023 pour l'aménagement de la Rue Charles et Henri Avril (2ème tranche)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du Bourg réalisés ces dernières années (rue du Général de Gaulle, rue Charles et Henri Avril – 1ère tranche, place de l'Église et l'esplanade Pierre-Yvon TRÉMEL). Monsieur Le Maire précise qu'il reste à réaliser la 2ème tranche de la rue Charles et Henri Avril.

La maîtrise d'œuvre de ce dossier a été confiée à Lannion-Trégor Communauté, une estimation des travaux à hauteur des 230 430,00 € HT a été évaluée par le bureau d'études de Lannion Trégor Communauté. D'autres travaux, notamment d'éclairage public et d'effacement de réseaux viendront en sus à hauteur de 79 661 €. Les travaux de gestion des eaux pluviales seraient financés par Lannion Trégor Communauté au titre de la GEPU. La couche de roulement d'un montant estimé de 31 500 € serait à la charge du département. Ce projet devra s'inscrire au titre des travaux 2023.

Dans le cadre du financement de ce chantier, il convient de déposer le dossier de demande de subvention de l'État, au titre de la DETR 2023, avant le 14 décembre 2022 pour 35% des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal :

Vu le montant des travaux d'aménagement à prévoir Rue Charles et Henri Avril

Considérant qu'il y a lieu de demander une subvention au titre de la DETR 2023

Il est proposé au Conseil Municipal

D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches pour la demande de subvention DETR 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches pour la demande de subvention DETR 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire
Maurice OFFRET



MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.frcourriel / postel mairie.cavan@wanadoo.fr